

DEONTOLOGIE

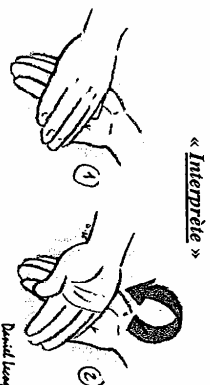
Chaque situation reste une et unique. Dans tous les cas, l'interprète respecte les trois grands principes de sa déontologie (*):

- **FIDELITE** : l'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache.
- **NEUTRALITE** : l'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

- **SECRET PROFESSIONNEL** : l'interprète est lié au secret professionnel avant, pendant et après sa prestation.

(*) Le code éthique des interprètes peut être demandé à l'AFILS par courrier ou par e-mail.

L'interprète se doit de suivre ces règles. Si vous estimez que tel n'est pas le cas, contactez nous en présentant la situation afin que l'AFils puisse l'étudier et y donner suite.



AFILS

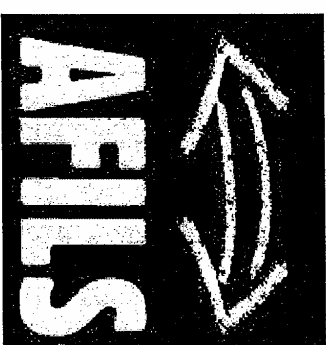
Association Française des
Interprètes en Langue des Signes

254, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

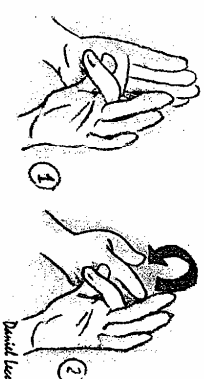
Site : www.afils.fr
E-mail : contact@afils.fr

Autres documents consultables et/ou téléchargeables sur le site de l'AFILS :

- Registre des interprètes de l'AFILS
- Interprète français/LSF en milieu scolaire, mode d'emploi
- Journal de l'AFILS, un exemplaire en consultation



Association
Française des
Interprètes en
Langue des Signes



AFILIS, ses actions

Depuis 1978, l'AFILIS a pour mission de regrouper les interprètes professionnels au sein d'une structure oeuvrant à la promotion de la profession et à sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Ses actions sont :

- Des rencontres nationales et régionales des membres,
- La publication d'un journal et la gestion d'un groupe de discussion et d'un site internet,
- L'organisation de journées d'échanges autour de l'interprétation dans toute la France ouvertes à un large public (interprètes non membres, entendants bilingues ou non, sourds, utilisateurs, usagers d'interprètes...),
- La participation à des colloques, des conférences,
- Sa représentation auprès de l'ERSLI (European Forum of Sign Language Interpreters),
- La centralisation des ressources : registre national des interprètes et des services d'interprètes membres, coordonnées des formations à la LSF (Langue des Signes Française) et au métier d'interprète, bibliographie....
- Des relations avec différents partenaires (associations, acteurs de la formation d'interprètes, structures professionnelles...).

INTERPRETE, MODE D'EMPLOI

L'interprète est un professionnel qui traduit d'une langue vers une autre langue, en l'occurrence, du français vers la LSF et inversement.

Pour le bon déroulement d'une interprétation :

- L'interprète doit être informé de la situation avant son intervention (intervenants, enjeux, contenus) et doit pouvoir accéder aux différents documents de travail (textes, vidéos...),
 - Si l'interprétation dure plus d'une heure, des pauses sont nécessaires,
 - Si l'interprétation dure plus de deux heures, la présence d'un second interprète doit être prévue,
 - S'il s'agit d'interprétation de niveau conférence, un minimum de deux interprètes est requis,
 - La journée de travail d'un interprète, seul, n'excédera pas deux fois deux heures d'interprétation effective,
 - En réunion, la prise de parole des différents intervenants doit être régulée, l'interprète ne pouvant traduire qu'une personne à la fois...
- N'hésitez pas, lors de la réservation, à solliciter le service d'interprète pour évaluer vos besoins, et à vous adresser à l'interprète avant son intervention pour toute information pratique.**

DEVENIR INTERPRETE

Pour intégrer une formation d'interprète, un niveau Bac + 4 est requis, ainsi que la maîtrise effective du français et de la LSF.

UNIVERSITE PARIS VIII – SERAC : le diplôme obtenu est un Master d'interprétation, Bac + 5.

Renseignements / administration :
26, 28 avenue de la République
93170 BAGNOLET
tél : 01-48-97-85-10

UNIVERSITE PARIS III (ESIT) : le diplôme obtenu est un Master d'interprétation, Bac + 5.

Renseignements / administration :
Centre universitaire Dauphine
75775 PARIS cedex 16

tél : 01-44-05-42-12
fax : 01-44-05-41-43

UNIVERSITE LILLE III : le diplôme obtenu est un Master d'interprétation en LSF/Français, Bac + 5.

Renseignements / administration :
Domaine universitaire du pont de bois
BP 149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Tél : 03-20-41-68-87